

Québec, le 30 juillet 2020

Bonjour,

Dans le cadre des consultations du BAPE sur le projet de construction d'un tramway à Québec, nous aimerions porter à votre attention une demande au sujet de l'insertion souterraine du tramway sous la colline parlementaire et plus spécifiquement sous le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Le quartier Saint-Jean-Baptiste constitue un des quartiers historiques de la ville de Québec. Il est particulièrement apprécié des citoyens, des résidents et des visiteurs pour sa qualité de vie exceptionnelle, sa forte valeur patrimoniale et son caractère unique.

Nous apprenons que le tunnel servant à l'opération du tramway va passer sous une zone résidentielle du quartier, depuis l'entrée à l'extrémité de la rue de la Couronne jusqu'à la station souterraine sous l'avenue Honoré-Mercier. Dans un segment de ce parcours, entre la côte Sainte-Geneviève et l'avenue Honoré-Mercier, le tunnel devrait être creusé à une faible profondeur, seulement à 15 mètres sous la surface au niveau de la rue Saint-Augustin.

La rue Saint-Olivier, la rue Sainte-Madeleine et la côte d'Abraham, qui se trouvent directement au-dessus du parcours pressenti, comptent un grand nombre de maisons anciennes, pour la plupart construites au 19^e siècle. Plusieurs de ces maisons sont considérées comme étant de valeur patrimoniale bonne à supérieure par la Ville de Québec. Les plus belles sont en maçonnerie de pierre et sont fragiles, leurs fondations étant posées directement sur le roc. La construction et l'exploitation du tramway à une profondeur de 15 mètres présentent des risques élevés pour l'intégrité de ces bâtiments.

Nous craignons que les vibrations causées par la construction et l'exploitation du tramway ne causent des dommages significatifs à ces résidences, c'est-à-dire des problèmes de structure, des fissures ou d'autres nuisances. Nous estimons donc que le BAPE devrait recommander, dès l'étape de l'appel de propositions, que la Ville oblige le maître d'œuvre et le consortium qui seront retenus pour la construction du tunnel à mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires dans ce secteur.

Il s'agit nommément :

- de creuser plus profondément, soit à une profondeur d'au moins 25 mètres, tout au long du tronçon qui va de la trémie de la Couronne jusqu'à l'avenue Honoré-Mercier;

- d'utiliser une technique d'excavation comme la haveuse, plutôt que le forage-sautage, afin de réduire les vibrations et les fumées toxiques lors de la phase de construction;
- d'installer des dispositifs antivibratoires sous les voies ferrées, notamment une dalle flottante, afin d'atténuer le bruit lors du passage du matériel roulant durant l'exploitation du tramway.

Nous croyons que ces trois mesures appliquées conjointement permettraient de diminuer considérablement le niveau de risque inhérent à ces travaux.

Quand nous faisons des rénovations sur nos résidences, la Ville nous demande de respecter intégralement le patrimoine bâti et son histoire, même si cela entraîne des coûts additionnels. Alors que la Ville entreprend des travaux majeurs dans notre quartier, nous nous attendons à ce qu'elle fasse preuve du même niveau de rigueur et d'excellence, et qu'elle mette tout en œuvre pour préserver l'intégrité et la valeur de nos propriétés.

En vous priant de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs,

André Gilbert & Nancy St-Hilaire
777, rue Saint-Olivier
Québec (Québec)
G1R 1H4

Robin Bélisle
771, rue Saint-Olivier
Québec (Québec)
G1R 1H4

Govinda St-Pierre & Mélanie Dumont
741, rue Saint-Olivier
Québec (Québec)
G1R 1H4

Louis Truchon
749, rue Saint-Olivier
Québec (Québec)
G1R 1H4

Fabrice Fernandez & Sarah Arnal
714, côte Sainte-Geneviève
Québec (Québec)
G1R 3K9